Arrondissement de PRIVAS MAIRIE DE SAINT JUST D'ARDECHE (07700)

Le 19 novembre 2021 – N° 20211109/ 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2021

<u>PRESENTS</u>: Brigitte PUJUGUET-GUIGUE Maire, José ORENES LERMA, Isabelle ROSIN, Cédric FEO, Michèle PETITJEAN, Augustin LLORENS.

Marlène ALVES, Thierry COMBRET, Bruno ODEYER, Fatima RAHJI, Emmanuelle HARDIN, Lucie HUTTIER, Séverine LACROIX, Paul GUIGUE, Mathieu LECHEVALIER BOISSEL, Jérôme PRADIER LAGET, Céline FOREST, Mickaël ROBERT.

ABSENTS EXCUSES: Dominique BOESSO donne procuration à Jérôme PRADIER LAGET.

3-Objet : Nouveaux tarifs des concessions au cimetière.

Madame le Maire rappelle la délibération précédente qui l'a autorisé à reprendre 21 concessions abandonnées à la suite de la procédure mise en place 3 ans auparavant. Elle rappelle également les délibérations du 1^{er} octobre 2014 et du 21 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs de concession du cimetière communal et qu'à l'occasion de la mise en vente de ces 21 concessions récupérées, il serait bon de revoir les tarifs.

Elle précise également qu'il serait souhaitable que 5 concessions réhabilitées suite cette reprise soient réservées pour les décès survenus dans la commune, ou pour les habitants de la commune n'ayant pas de concessions, ne soient pas mis à la vente.

Le maire propose les tarifs suivants pour l'ensemble des concessions disponibles à la vente au cimetière communal

Tarifs concessions en euros :

		3 m2	3,6 m2	3,75 m2	5 m2	5,5 m2	6 m2
100€/m2	15 ans	300	360	375	500	550	600
140€/m2	30 ans	420	504	525	700	770	840
250€/m2	50 ans	750	900	940	1250	1375	1500

Tarifs caveaux en euros :

	3 m2	3,6 m2	3,75 m2	5 m2	5,5 m2	6 m2
370€/m2	1110	1340	1390	1850	2040	2220

Confection d'un entourage : 230€

Columbarium en euros :

15 ans	300		
30 ans	600		

Dispersion jardin du souvenir : 60 €00

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les propositions tarifaires de la Commission Cimetière
- DIT que 5 concessions seront gardées pour faire face aux besoins en cas de décès sur la commune de personnes sans concessions
- DIT que ces tarifs sont applicables immédiatement sur l'ensemble des concessions disponible à la vente au cimetière communal

Ont signé au registre les membres présents. Acte déposé en Préfecture de l'Ardèche par télétransmission le Pour extrait conforme.

Le Maire